

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20240315-DEL2024-011-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

**DELIBERATION N° 2024-011 EN DATE DU 15 MARS 2024 PORTANT
SUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET
PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 15 Mars deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 11 Mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, Mme France FORTANIER, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

Absents : M. Jean-Paul BIGNET, M. CHAUMETTE Raymond

Pouvoirs : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, M. Raymond CHAUMETTE à Mme Annie WYBRECHT.

Secrétaire de séance : Mme Annie WYBRECHT a été élue secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GADAIX ,3ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Camille CARCAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS Reportés N-1		30 000.00	39 160.16		39 160.16	30 000.00
OPERATION DE L'EXERC.	227 490.79	293 102.00	151 076.01	320 001.94	378 566.80	613 103.94
RESULTAT Exercice N	0,00	65 611.21	0.00	168 925.93		234 537.14
TOTAUX	227 490.79	323 102.00	190 236.17	320 001.94	417 726.96	643 103.94
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	95 611.21	0.00	129 765.77	0,00	225 376.98
RESTE A REALISER			0.00	34 895.91		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Hors de la présence de M. Camille CARCAT, le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif du budget général 2023.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	7	2	7	9	9	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :

Mme Annie WYBRECHT

La Cellette, le 15 Mars 2024
M. Camille GARCAT

La secrétaire de Séance

